Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du jeudi 23 juillet 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 15
Procuration(s) : 6
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : lundi 13 juillet 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0207

Relative à l'avenant à la convention départementale pour l'insertion et l'emploi (CIE) 2025-2027 entre l'Etat et le Département-région de Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juillet, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Mariam SAID KALAME, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Madi Moussa VELOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur Elyassir MANROUFOU, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Monsieur Soibahadine NDAKA donne pouvoir à Madame Rosette VITTA, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Monsieur Soula SAID SOUFFOU donne pouvoir à Madame Mariam SAID KALAME, Monsieur Alain SARMENT donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur El Anrif HASSANI donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE

Étaient absents :
Monsieur Ali OMAR, Madame Farianti MDALLAH, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;
Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;
Vu l'instruction n°DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;
Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026 relative à la mise en œuvre, pour l'année 2026, de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions de l'assemblée de Mayotte données à sa commission permanente ;
Vu la délibération N°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative au budget primitif 2026 de l'Assemblée de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Vu la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (n°2025-17) signée le 12 novembre 2025 entre l'État et le Conseil départemental de Mayotte ;

Vu la délibération n°DL_CP2025_0142 de la commission permanente du département de Mayotte en date du mercredi 16 juillet 2025 ;

Considérant le rapport n°2026-03149 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte portant attribution de soutiens financiers du Département-Région à la commune de Dembéni pour leur projet de réfection des voiries communales ;

Considérant l'avis de la commission solidarité, action sociale et santé du 16 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention départementale n°2025-17 pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 conclue avec l'État ;

Article 2 : de valider le plan d'action au titre de l'exercice 2026 d'un montant prévisionnel global de **1 049.918€,** cofinancé à parts égales entre l'État et le Département-Région de Mayotte ;

Article 3 : d'autoriser le versement de la contribution financière du Département-Région de Mayotte s'élevant à **524 959 €**, venant abonder à parité exacte la contribution de l'État d'un montant équivalent (524 959 €) ;

Article 4 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer l'avenant n°1 à la convention n°2025-17, ainsi que toutes les annexes techniques et financières et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes au chapitre 65 du budget principal du Département-Région de Mayotte ;

Article 6 : en application des dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Avenant n°1 à la convention n°2025-17 pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 entre l'État et le Département-Région de Mayotte

PRÉFET
DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE
www.mayotte.fr

Programme : 102
Domaine fonctionnel : 0102-02-01
Action 2 : structures de mise en œuvre de la politique de l'emploi
Sous action 1 : financement du service public de l'emploi
Activité : 010200002535
GM : 10.02.01

Montant : 524 959€
EJ : 2104858628

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI 2025-2027

Entre

L'État, représenté par Frédéric POISOT en qualité de Préfet de Mayotte et désigné ci-après par les termes « l'État », d'une part,

Et

Le Département-Région de Mayotte représenté par Ben Issa OUSSENI, président du Département-Région de Mayotte et désigné ci-après par les termes « l'Assemblée de Mayotte », d'autre part,

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2026/14 du 20 mars 2026 relative à la mise en œuvre, pour l'année 2026, de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 du 12 novembre 2025 entre l'Etat et le Conseil départemental de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Vu la délibération n°DL_CP2025_0142 de la commission permanente du département de Mayotte en date du mercredi 16 juillet 2025 donnant l'accord du président du Conseil départemental pour la signature du présent avenant ;

Vu le décret du 22 avril 2026 portant nomination de M. Frédéric POISOT en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-SG-DEETS-299 du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Mme Nafissata MOUHOUDHOIRE, Directrice de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Mayotte, responsable du budget opérationnel et responsable d'unité opérationnelle du BOP 102 ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- D'intégrer les dispositions financières relatives à l'exercice 2026 ;
- De modifier les annexes initiales du contrat.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

2.1 [ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DEPARTEMENT-REGION ET DE L'ÉTAT]

Modification de l'article 3.3 « engagements financiers »

Après le troisième paragraphe de l'article 3.3 « engagements financiers », est inséré le paragraphe suivant :

« Pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027, la contribution de l'État est fixée à 524 959 € (cinq cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros) pour un plan d'action d'un montant prévisionnel global de 1 049 918 € (Un million quarante-neuf mille neuf cent dix-huit euros) ».

2.2 [CONDITIONS FINANCIÈRES]

Modification de l'article 5 « conditions financières »

Après le deuxième paragraphe de l'article 5 « Conditions financières », est inséré le paragraphe suivant :

« L'État apporte son soutien financier au Conseil départemental dans le cadre du présent contrat à hauteur de 524 959 € (cinq cent vingt-quatre mille neuf cent cinquante-neuf euros) en 2026 sur les crédits du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », sur l'action 02, sous-action 1, code activité 010200002535 « Contractualisation avec CD pour transition vers FT ».

La contribution de l'État est versée de la manière suivante pour l'année 2026 :

- Une avance de 60 % du montant de l'année en cours, soit 314 975,40 € est versée lors de la signature du présent avenant ;

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

- Le solde est versé après la constatation du service fait par l'État et sur la base des éléments de bilan intermédiaire transmis au 30 juin de l'année N+1 par le Département-Région dans le cadre du dialogue de gestion annuel mentionné à l'article 3.2. de la convention initiale. Le solde ainsi calculé ne peut conduire à une dépense supérieure à l'engagement initial.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes suivantes de la convention sont actualisées et remplacées, le cas échéant, par les versions annexées au présent avenant :

- Annexe n° 1 – Fiche action Volet 1 : Assurer le secrétariat du CREFOP – Organisation des CLPE.
- Annexe n° 2 – Plan de financement modifié

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Mamoudzou, le

Le Président de l'Assemblée de Mayotte **Le Préfet de Mayotte**

Ben Issa OUSSENI **Frédéric POISOT**

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Construction du plan de financement - Période du 01/01/26 au 31/03/27

PLAFOND DÉPARTEMENT 2025	Mayotte

Volet	Nature et objet de dépenses		Coût de l'action	Construction du plan de financement – Part État	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1	**Ingénierie**					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	*50 000,00 €*	*50 000,00 €*	
		Autre				
	Total ETP CD		**100 000,00 €**	**50 000,00 €**	**50 000,00 €**	**- €**
	Développement SI					
	Organisations des CTPE et CLPE	Carif Oref	36 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		**36 000,00 €**	**18 000,00 €**	**18 000,00 €**	**- €**
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		**136 000,00 €**	**68 000,00 €**	**68 000,00 €**	**- €**
VOLET 2	**Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif**					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
	Remobilisation	Solutions de remobilisation				
	Total		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
	Offre d'accompagnement complémentaire	*Interne (ETP)*				
		Externe (ex: marchés) Emploi pour l'insertion	550 000,00 €	*275 000,00 €*	*275 000,00 €*	
	Total		**550 000,00 €**	**275 000,00 €**	**275 000,00 €**	**- €**
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité: consolider et développer l'offre de mobilité solidaire	315 206,00 €	*157 603,00 €*	*157 603,00 €*	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)				
		Mobilité				
		Lutte contre l'"illectrisme : On en parle et on agit	48 712,00 €	*24 356,00 €*	*24 356,00 €*	
	Total		**363 918,00 €**	**181 959,00 €**	**181 959,00 €**	**- €**
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement					
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP				
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		**913 918,00 €**	**456 959,00 €**	**456 959,00 €**	**- €**

TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :	**1 049 918,00 €**	**524 959,00 €**	**524 959,00 €**	**- €**

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Construction du plan de financement - Période du 01/04/26 au 31/03/27

PLAFOND DÉPARTEMENT 2026	

Volet	Nature et objet de dépenses		Coût de l'action	Part État	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1	**Ingénierie**					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD				
		Autre				
	Total ETP CD		- €	- €	- €	- €
	Développement SI					
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		- €	- €	- €	- €
VOLET 2	**Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif**					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Offre d'accompagnement complémentaire	*Interne (ETP)*				
		Externe (ex: marchés)				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité				
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)				
		Santé				
		Accès aux droits				
		Non-maîtrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement					
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP				
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		- €	- €	- €	- €

TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :	- €	- €	- €	- €

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260902-DL2307060207-DE

Construction du plan de financement - Période du 01/04/27 au 31/03/2

PLAFOND DÉPARTEMENT 2027	

Volet	Nature et objet de dépenses		Coût de l'action	Part État	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1	**Ingénierie**					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD				
		Autre				
	Total ETP CD		- €	- €	- €	- €
	Développement SI					
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		- €	- €	- €	- €
VOLET 2	**Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif**					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Offre d'accompagnement complémentaire	*Interne (ETP)*				
		Externe (ex: marchés)				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité				
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)				
		Santé				
		Accès aux droits				
		Non-maîtrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement					
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP				
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		- €	- €	- €	- €

TOTAL BESOINS DÉPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :	- €	- €	- €	- €